

# CASTETNER : le conseil municipal

Janvier 2015

Bulletin n° 2



## Sommaire :

- Page 1:  
*Le mot du maire*
- Page 2:  
*Commission impôts*  
*Les travaux*
- Page 3:  
*Les projets*  
*Collecte des déchets*
- Page 4:  
*Natura 2000*  
*SIVU*
- Page 5:  
*Infos diverses*  
*P.L.U.*
- Page 6 et 7:  
*Plan d'aménagement de la place*
- Pages 8:  
*Boucle de randonnée Castetner / Maslacoq*
- Page 9  
*Boucle de randonnée Castetner / Laà Mondrans*
- Page 10 et 11:  
*Infos pratiques*
- Page 12:  
*MCLV*

Le mot du Maire, Nadia GRAMMONTIN.

Cette année 2015 a débuté sur les événements tragiques que nous avons tous vécu avec effroi.

Tournés vers l'avenir, nous devons quotidiennement œuvrer au respect des libertés, aux notions d'égalités et aux valeurs de fraternité qui fondent notre république. La laïcité doit rester un des principes fondamentaux dans notre pays car elle seule assure le respect des choix philosophiques ou religieux de chaque citoyen de notre pays.

Je fais le vœu que nous puissions garder cette force qui nous rassemble et nous unit pour lutter contre toutes les formes d'intégrismes et autres fanatismes afin de préserver nos libertés et nous permettre de vivre ensemble et en paix.

L'année 2014 a installé un nouveau conseil municipal.

Dès le mois de mars, nous avons débuté les travaux de rénovation du logement communal (ancienne école) qui se terminent et seront loués à partir du mois de février 2015.

Comme vous l'avez constaté, les travaux de réaménagement de la place communale ont débuté. Ils devraient permettre de sécuriser la voirie, optimiser le stationnement, améliorer l'accessibilité de la salle aux personnes à mobilité réduite et mettre en valeur le bourg de notre commune. Ils devraient se terminer en mars 2015. La seconde tranche des travaux débutera courant 2015. Elle concernera l'enfouissement des réseaux et les travaux du parvis et mur de l'église.

Les travaux de la salle débuteront ce mois de février. Ils concerneront essentiellement une mise en conformité de la charpente et de la cuisine. Actuellement, un arrêté municipal interdit l'accès à une partie de la salle. Durant les travaux, seule l'activité Zumba sera maintenue (une organisation a pu être trouvée avec les entreprises). En effet, depuis le mois de septembre, une soixantaine de participants participe aux cours de Zumba dans la salle communale le jeudi soir.

L'étude concernant l'aménagement d'abri bus est en cours avec le conseil général et la commu-

nauté des communes. De même, la commune s'est engagée dans une procédure pour l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme rendu obligatoire par la loi d'ici 2017.

Enfin, des travaux ont été réalisés au niveau de Biron afin de permettre un accès au réseau internet de meilleure qualité.

Notre école voit ses effectifs maintenus et six élèves de Castetner la fréquentent.

Nous avons également accueilli 5 nouvelles familles auxquelles je souhaite la bienvenue sur notre commune.

Ce bulletin municipal a la vocation de vous informer sur le travail mené par le conseil municipal et les bénévoles qui y travaillent.

J'espère que vous y trouverez tout notre engagement à vous servir.

En ce début d'année, au nom du conseil municipal et de toutes les personnes qui œuvrent à nos côtés, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et santé.

Le Maire,

Nadia GRAMMONTIN

## Commission des impôts

### Dans l'équipe

### Qui fait quoi?

#### Titulaires:

Philippe Crabé,  
Christophe Barrué,  
Véronique Rey-Bethbeder,  
Christian Guichebarou,  
Pierre Bergerou ,  
Bernard Autaà de Biron.

#### Suppléants:

Denis Laulhé,  
Claudine Quenot,  
Maïté Chasseriaud,  
Muriel Matheu,  
René Matheu  
Roger Barlet-Bas de Lou-  
bieng.

#### Rappel:

C'est la direction départe-  
mentale des impôts qui a  
choisi les commissaires dans  
la liste de noms fournie par  
le conseil municipal par un  
arrêté du 6 août 2014.

Le Maire est membre de  
droit de toutes les commis-  
sions communales.



### Appartements de l'école

#### Travaux école:

La réception des travaux des  
2 appartements a eu lieu le  
jeudi 15 janvier. Les locatai-  
res devraient pouvoir aména-  
ger le 1 février.

Nous remercions la famille de  
Bernadette Laulhé pour nous  
avoir autorisé à poser une  
canalisation qui traverse sa  
propriété pour amener les  
eaux de pluie et les eaux  
traitées de la station d'épura-  
tion des appartements jus-  
qu'au ruisseau de Baran.

#### Travaux de voirie:

La CCL-O a effectué les tra-  
vaux de voirie des chemins  
Lasbélines et Lapouble.

## Point sur les travaux

#### Aménagement de la place:

La CCL-O a mandaté l'entre-  
prise Lafont pour réaliser les  
travaux d'aménagement des  
abords de l'église, du cimetiè-  
re, du parking, de la place ,  
de la salle des fêtes et des  
appartements communaux.  
La première tranche de tra-  
vaux a été lancée en décem-  
bre 2014 et devrait se termi-  
ner en mars 2015. Cette pre-  
mière tranche concerne l'a-  
ménagement de la place, du  
parking et des abords de la  
salle des fêtes.

Il est probable que la deuxiè-  
me tranche qui consistera en  
l'aménagement des abords  
de l'église, du cimetière et le  
reprofilage de la route entre  
le cimetière et les logements  
communaux sera réalisée en  
2015. Il faut attendre les  
choix budgétaires 2015 de la  
CCL-O pour en être sûrs.

La CCL-O est en discussion

avec le SDEPA (syndicat de  
l'énergie des PA, ancienne-  
ment syndicat de l'électricité)  
pour la mise en souterrain  
des lignes électriques et télé-  
phoniques sur le centre  
bourg.

#### Internet:

Le nœud de raccordement de  
Biron est alimenté par la fibre  
optique depuis la mi-octobre.  
Ceci a pour conséquence  
que les liaisons internet pour  
la plus grande partie du villa-  
ge sont très nettement amé-  
liorées.

Les travaux ont été financés  
par la CCL-O.

### La place du village

La réalisation après  
l'information et la  
consultation .

## Point sur les projets



### Cimetière:

Le cabinet de géomètre Vignasse a effectué un relevé du cimetière pour que nous disposions d'un plan précis avec l'emplacement des tombes existantes. Le Conseil municipal va mener une réflexion sur l'utilisation de l'espace qui reste à disposition et procéder à un bornage des nouveaux emplacements qui seront mis en concession.

### Abris bus:

Notre demande d'installation d'abris bus éclairés pour le ramassage scolaire et Mobilacq est en cours d'étude avec le Conseil Général et la CCL-O. Trois abris sont prévus.

### Ralentisseurs :

La pose de ralentisseurs est envisagée en particulier pour réduire la vitesse aux croisements dangereux et à proximité des points de ramassage scolaire. Leur mise en place doit se faire en même temps que les abris bus.

### Mise aux normes de la salle des fêtes:

Les entreprises ont été choisies et les travaux doivent débuter dans la première semaine de Février.

Le montant total des travaux est de 169 347 €.

Ce montant va augmenter car nous sommes dans l'attente du résultat de l'expertise de la charpente de la partie ancienne de la salle

des fêtes qui présente de sérieux risques d'effondrement en cas de tempête ou de chute de neige. Un arrêté en interdit l'accès au public en attendant la remise en état.

Nous remercions la famille Quenot qui, après nous avoir cédé gratuitement une bande de terrain pour aménager un accès pour l'arrière de la salle des fêtes, nous autorise à traverser sa propriété pour effectuer les terrassements de la station d'épuration, mettre en place une conduite pour évacuer l'eau traitée de la station d'épuration et pour stocker du matériel.

## Harmonisation de la collecte des déchets

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé une démarche d'harmonisation de son service de collecte des déchets ménagers.

En raison des 2 fusions successives, la CCLO composée de 61 communes gère des collectes très différentes d'un secteur géographique à un autre. Il fallait revoir le mode de collecte des déchets pour que tous les usagers de ce nouveau territoire disposent du même service.

Les élus ont souhaité maintenir un service de proximité et de qualité. Vous serez bien entendu largement informés des changements qui n'interviendront qu'à partir du 1er avril 2015. Vous recevrez de la documentation explicative et de nombreux rappels d'ici là.

Mais d'ores et déjà, **voici les principaux changements.** Vous disposerez à la maison de 2 bacs roulants qui seront collectés devant chez vous sauf bien sûr contrainte tech-

nique (exemple : impossibilité pour le camion de passer).

Le bac qui contiendra les ordures ménagères sera vidé 1 fois par semaine, le jour n'est pas encore défini.

Celui réservé à tous les emballages ménagers, sauf le verre, sera collecté tous les 15 jours.

La capacité de ces bacs sera bien entendu adaptée au nombre de personnes vivant dans le foyer.



**Colonne à verre qui sera installée en face de la salle des fêtes**

<p>Pour le verre, il faudra que vous l'ameniez dans les colonnes à verre qui seront positionnées au 1er trimestre 2015 dans votre commune. En fonction de votre consommation, vous vous y rendrez autant de fois que vous le souhaitez.</p> <p>Le verre ne peut pas être collecté en mélange avec les autres emballages ménagers car le centre de tri ne peut pas le trier et les débris de verre empêchent le recyclage des autres emballages. De même, le verre ne peut pas être mé-</p>	<p>langé avec les ordures ménagères car il ne brûle pas et en plus il est recyclable à l'infini lorsqu'il est collecté séparément. D'où ce mode de collecte particulier grâce aux colonnes à verre. Le tri des déchets pour un meilleur traitement et une valorisation satisfaisante est essentiel ; avec ce nouveau dispositif toutes les conditions seront réunies, pour y parvenir.</p> <p>La distribution des containers se fera le samedi 7 février à partir de 9h à 12 heures à la salle des fêtes.</p>	<p>La C.C.L-O va vous informer par un courrier individuel.</p> <p>Les personnes qui auraient des difficultés pour récupérer leur container doivent contacter le secrétariat de mairie.</p> <p>Nous comptons sur vous.</p>
--	---	---

### *SIVU scolaire*



<p>Cette nouvelle année scolaire 2014 / 2015 a plutôt bien démarré compte tenu des adaptations qui ont été nécessaires pour la bonne mise en place de la réforme des rythmes scolaires.</p> <p>Le SIVU a du travailler pour élaborer et financer les nouveaux rythmes scolaires. Le personnel de l'école a du faire preuve de beaucoup de souplesse, d'adaptation et de professionnalisme pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement, à savoir l'ou-</p>	<p>verture des classes le mercredi matin et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Pour répondre au mieux à ces nouvelles dispositions, le SIVU a dû procéder à l'embauche d'un Contrat d'Avenir, aidé par l'état.</p> <p>Pour les Temps d'Activités Périscolaires, L'association Et Pourquoi Pas, l'USO, la fédération de chasse et l'ensemble du personnel ont proposés diverses activités aux enfants. Le travail produit</p>	<p>durant le premier trimestre a fait l'objet d'une exposition dans l'enceinte du groupe scolaire.</p> <p>Le 1er Novembre 2014, Marie Christine CANTON a passé le relai du Secrétariat du SIVU à Céline LASCABES, secrétaire de mairie de Sarpourenx. De fait, le siège du SIVU a été statutairement déplacé à la mairie de Sarpourenx.</p>
--	---	---

### *Appel à votre sens de l'observation!*

<p><b>Les Chauves-souris à 2000% !</b></p> <p>Dans le cadre de Natura 2000, programme européen de protection de la nature,</p>	<p>une vaste étude a été lancée sur les « Chiroptères ». Ce mot, qui signifie littéralement « mains ailées », désigne les animaux plus communément appelés Chauves-souris.</p>	<p>Cette étude porte sur le site Natura 2000 du Château d'Orthez et bords du Gave qui concerne de nombreuses communes au sud du Gave de Pau et notamment la vôtre.</p>
--	--	--

<p>Ce site héberge une colonie d'environ 1000 individus, d'une espèce de chiroptères que l'on appelle le Murin à oreilles échancrées, qui a trouvé demeure dans le château de Baure à Sainte-Suzanne.</p> <p>Afin d'affiner notre connaissance des Chauves-souris</p>	<p>sur le territoire nous faisons appel à vous !</p> <p><b>Si vous avez connaissance de la présence de Chauves-souris chez vous, dans une grange, dans une cave, dans des combles, dans ce cas n'hésitez pas à nous contacter !</b></p>	<p>Merci par avance pour votre contribution !</p> <p>Contacts :</p> <p>M. Cassaigne Jean, bureau d'étude BIOTOPE, <a href="mailto:jcassaigne@biotope.fr">jcassaigne@biotope.fr</a>, 05 59 12 21 21</p>
---	---	--



## Infos diverses

<p><b>Bienvenue:</b></p> <p>Le conseil municipal au nom de tous les habitants du village souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants du village.</p> <p><b>Vitesse:</b></p> <p>Pensons aux piétons, aux cyclistes, aux motocyclistes, aux autres automobilistes, aux</p>	<p>animaux .... et respectons les limitations de vitesse. Merci.</p> <p><b>Chiens errants:</b></p> <p>Il est rappelé que la divagation des chiens n'est pas autorisée, à ce propos un arrêté municipal affiché en mairie précise la réglementation. Une convention a été signée</p>	<p>avec la société B.P.S.I d'Orthez pour qu'elle se charge de la capture des animaux errants. Les animaux sont ensuite pris en charge par les vétérinaires d'Orthez. Les frais de capture et de pension seront à charge des propriétaires.</p>
---	---	--

**VITESSE EXCESSIVE**  
sur nos routes!



## Plan Local d'urbanisme

<p>Notre commune fait partie des communes de la communauté de communes qui n'ont pas de document d'urbanisme (pas de carte communale, pas de plan local d'urbanisme, pas de plan d'occupation des sols).</p> <p>Ceci a pour conséquences que les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire sont étudiés et accordés ou refusés par la direction départementale des territoires et de la mer à Pau.</p>	<p>Celle-ci depuis deux ans fait en sorte de freiner l'étalement urbain et de modérer la consommation de l'espace et n'accorde qu'avec parcimonie les autorisations et en particulier dans les communes qui n'ont aucun document d'urbanisme.</p> <p>Nous avons dans notre commune plusieurs certificats d'urbanisme et permis de construire qui ont été refusés. Nous avons un exemple de certificat d'urbanisme qui avait été accordé et qui a été refusé</p>	<p>lorsque le propriétaire a demandé sa prolongation.</p> <p>La loi baptisée A.L.U.R. rend obligatoire l'établissement de plans locaux d'urbanisme. Ceci nous a conduit à décider de mettre à l'étude un plan local d'urbanisme pour notre commune. Cette étude doit nous conduire à l'élaboration de ce plan en 2017.</p> <p>Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier dès que l'étude débutera avec l'aide des services de l'urbanisme de la C.C.L-O.</p>
--	---	---

C C L O COMMUNE DE CASTETNER TRAVERSEE DU BOURG	
<b>Malte FOURCADE PAYS PAYSAGES</b> paysagiste dplg <a href="mailto:pays.paysages@wanadoo.fr">pays.paysages@wanadoo.fr</a> 19 place de la moulière 64300 orthez 0559672621	
MASSE - COUPES	AVP
DATE: 08/09/2014	ECH: 1/500e





## BOUCLE DE RANDONNÉE : CASTETNER/MASLACQ

Niveau 1

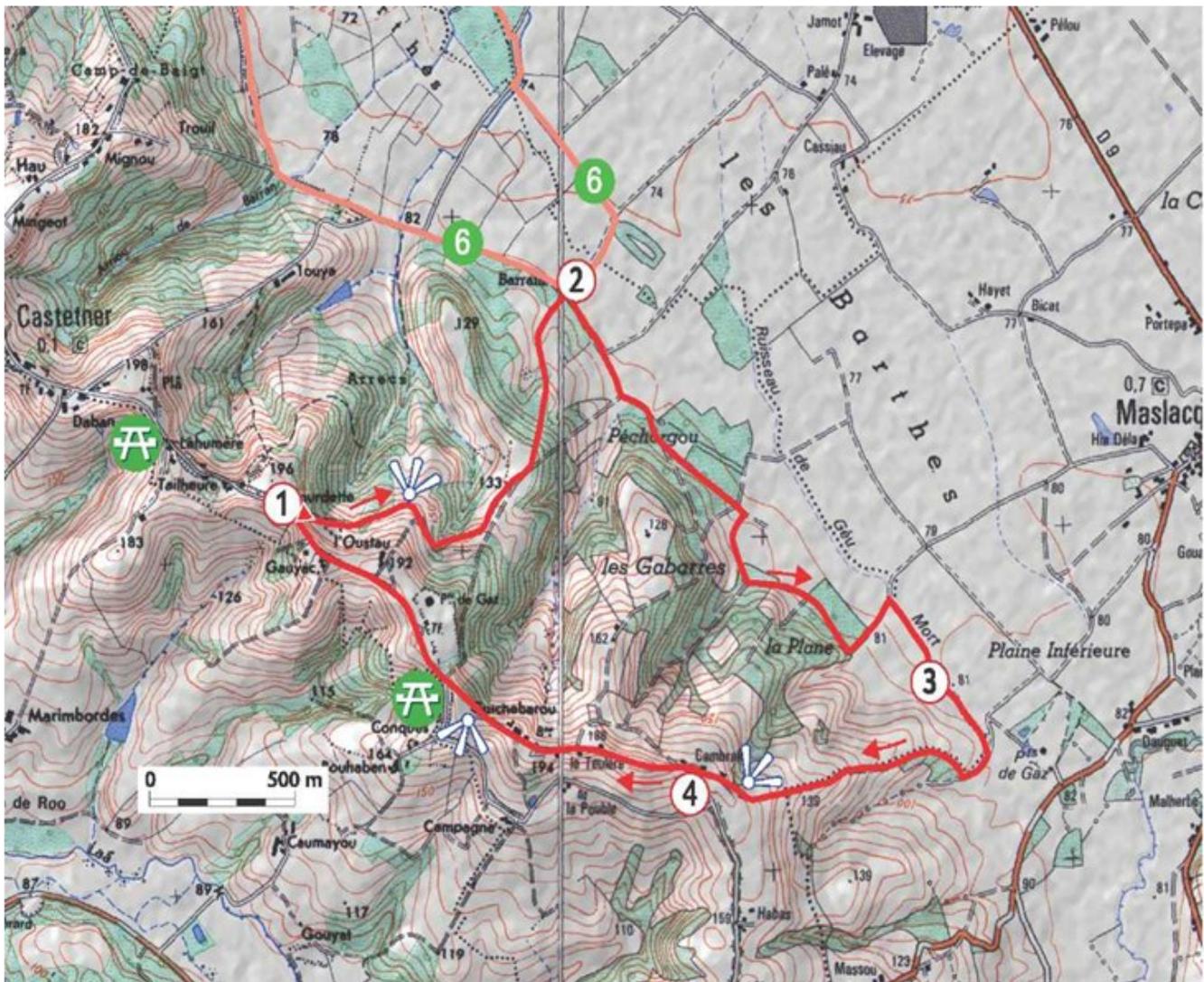
Durée :1h45

Longueur : 6,7 km

Dénivelé : 124 m

1. Départ de la D71, au niveau du chemin de Hourquet (à 2km du parking de la place de Castetner, sur la gauche en direction de Maslacq). Descente sur le chemin empierré puis en terre jusqu'au pied du coteau du bois Barrails.
2. Ignorer la boucle 6 et tourner à droite pour suivre le pied du coteau, les bois de Péchargou, Las Gabarres et La Plane, sur le territoire de Sarpourenx. La Gabarre désigne en occitan l'ajonc, plante épineuse servant de litière.
3. L'itinéraire longe ensuite le ruisseau Geù Mort puis emprunte le chemin dit de Maslacq. Celui-ci monte vers le sommet du coteau, jusqu'au lieu-dit "Guichebarou", du nom du Baron de Guiche, apparemment habitué des lieux et qui désigne aujourd'hui un grand corps de ferme au toit de tuiles picon.
4. L'itinéraire emprunte alors la D 71, dite route des crêtes qui vous offre tantôt une vue sur les Pyrénées, tantôt une plongée sur la plaine de Biron et d'Orthez.

**Attention : Balisage jaune au croisement avec le circuit 6. Bien vérifier le numéro de balise.**



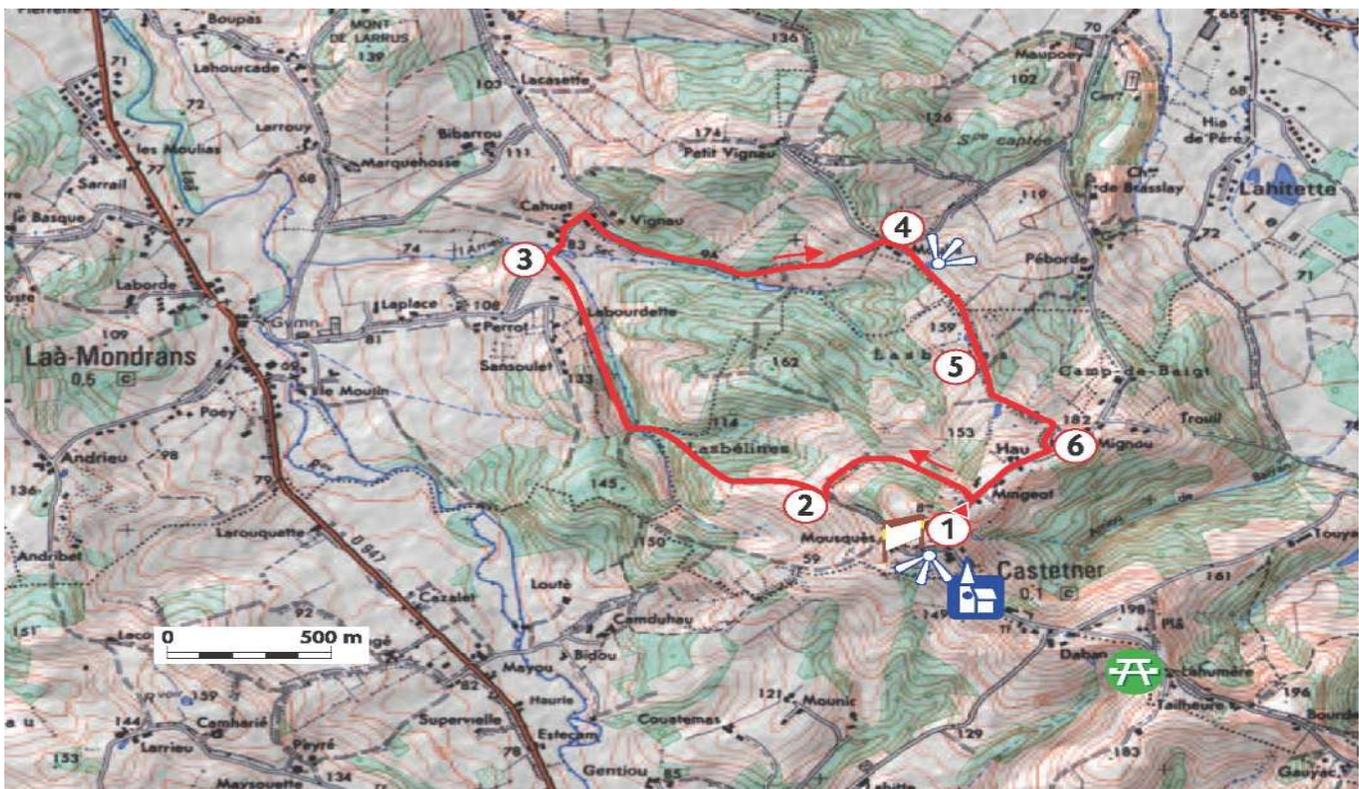
## BOUCLE DE RANDONNÉE : CASTETNER/LAÀ-MONDRANS

**Niveau 1    Durée:1 h 15    Distance: 4,5 km    Dénivellé: 122 m**

1. Départ de la mairie, en direction du camp romain sur la route de Maslacq (D71). Monter vers les vestiges de ce camp, que l'on contourne par la droite.
2. Descendre dans le bois du quartier Lasbélines, lieu prisé en son temps par les fées et les sorcières. Le chemin de terre vous mène vers le ruisseau Arrieu Sec, qu'on longe. Il débouche ensuite sur la route goudronnée dite "chemin Arrieusecq".
3. Tourner à droite et remonter vers des maisons. A l'intersection, laisser le chemin de Berdot qui part en face et tourner à droite pour remonter vers le haut du bois Lasbistes par le chemin de Biron.
4. Vous débouchez alors sur la crête au lieu-dit Moulié, site d'un ancien moulin aujourd'hui disparu. Prendre à droite le chemin Lavigne. A la patte d'oie après la maison joliment restaurée, continuer tout droit.
5. Remontée vers Castetner par le chemin du Galet, également nom de la source d'eau ferrugineuse que vous trouverez sur votre gauche avant le dernier raidillon.
6. Vous débouchez alors au lieu-dit "Camp de Baigt", sur la route de Biron. Prendre à droite pour revenir au point de départ. Admirer au passage les maisons traditionnelles restaurées qui forment un ensemble harmonieux avec les maisons plus récentes.

**Balilage : jaune**

**Attention : exploitations forestières dans le bois de Lasbistes**



## Infos utiles

**Mairie**  
117 route des crêtes  
64300 CASTETNER

Téléphone : 05 59 67 18 10  
Télécopie : 05 59 67 18 10  
Messagerie : [commune-de-castetner@orange.fr](mailto:commune-de-castetner@orange.fr)

**Heures d'ouverture au public:**  
Mercredi de 10h à 18h  
Vendredi de 9h à 17h

Attention à partir du 1 février 2015, les horaires d'ouverture au public seront:  
Mercredi de 10h à 18h  
Vendredi de 10h à 18h

Site internet de la commune: <http://castetner.fr/>

Page d'accueil du site internet de la commune

## *Numéros utiles*

### **ERDF :**

**Dépannage sécurité 09 726 750 64**

**Particuliers, raccordements : Accueil ERDF 09 69 32 18 69**

### **SAUR :**

**Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00**

*Accueil: Avenue Charles Moureu 64150 MOURENX les lundi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h*

*Courrier : Lons BP 224 - 64142 Billère*

### **TELEPHONE - France TELECOM:**

*Service clients : 1016 (appel gratuit)*

*Assistance technique : 3901 (choix 1) Temps d'attente gratuit, puis coût communication locale*

*Ligne en panne : 1015 - 24h/24h et 7j/7j (appel gratuit)*

*Courrier : Service clients - TSA 80016 -*

*59878 LILLE CEDEX 9*

### **Pourquoi la fête de Castetner n'a pas eu lieu en 2014?**

Le conseil municipal a été prévenu par le Président du comité des fêtes que celui-ci ne pouvait pas organiser comme chaque année la fête du village en 2014.

Etant donné le peu de temps qui restait avant le troisième dimanche de septembre, date habituelle de la fête, le conseil municipal n'a pas pu organiser lui-même une manifestation.

Le conseil municipal souhaite que ce moment de rencontre conviviale ne disparaisse pas.

Le conseil municipal va veiller qu'en 2015 cela ne se reproduise pas.

## *Boite à idées*



**Boite à Idées**

Le conseil municipal dans un souci d'être à votre écoute met à votre disposition une boîte aux lettres « boîte à idées » dans laquelle vous pourrez déposer des propositions de votre choix.

Elle est placée sur la porte de la mairie au rez-de-chaussée.

**A vos plumes!**

## *Mémoire du Canton de Lagor et des Vallées*

### *MCLV*

L'association **Mémoire du Canton de Lagor et des Vallées** publie chaque année un bulletin dans lequel figurent des informations sur le village de Castetner.

Le bulletin n°11 de 2014 est consacré aux « morts pour la France » de la guerre de 14-18.

Dans ce numéro six pages sont consacrées aux morts du village de Castetner. Cet article a été rédigé par Maurice Rathier et André Arriau en particulier à partir de documents familiaux fournis par Jean Monbeigt.

Ceux qui ne sont pas abonnés à ce bulletin peuvent venir le consulter ou l'emprunter à la mairie. Vous pourrez également consulter ou emprunter les numéros 8, 9 et 10 de la revue.

Malheureusement les numéros précédents n'ont pas été retrouvés dans les archives de la mairie alors que la commune est membre de l'association .

MCLV a donné l'autorisation de publier les articles de sa revue concernant la notre commune sur le site internet de la commune de Castetner: [castetner.fr](http://castetner.fr)

*Pour contacter l'association:*

*MCLV*

*5 chemin de Haderne*

*64300 Loubieng*

*Permanences le vendredi à partir de 16h*

*Site internet: [mclvl.fr](http://mclvl.fr)*

The screenshot shows the homepage of the MCLV website. At the top, there is a navigation bar with the following links: Accueil, Généalogie, Actes par Commune, Nos Publications, Contact, Liens utiles, and Association et Actualités. Below the navigation bar is a large banner image of a sunset over a valley, with the text 'MCLV Mémoire du Canton de Lagor et des Vallées' overlaid. Underneath the banner, there are two main content areas. On the left, there is a section titled 'Liste des Communes' with a button labeled 'Communes' and a circular image of a tree. On the right, there is a 'Bienvenue' section with a text introduction. The footer of the page contains the text 'MCLV - Webmaster Marc RICOTI -' and 'Copyright 2009'. The browser's address bar shows 'www.mclvl.fr' and the taskbar at the bottom indicates the date and time as 14:46 on 26/01/2015.

Page d'accueil du site internet de MCLV